

SOLUTIONS PD

Information requise pour obtenir une tarification de rente collective

A) INFORMATION SUR LE RÉGIME

- Nom complet et exact du régime de retraite
- Confirmation qu'il s'agit d'un régime de retraite enregistré
- Province dans laquelle le régime est enregistré
- Date du premier versement de rente
- Date du transfert de la prime
- Confirmation quant à l'offre liée à la transférabilité au départ à la retraite

B) INFORMATION SUR LE RENTIER

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Sexe
- Date de naissance
- Code postal
- État matrimonial (avec conjoint, seul ou survivant)

2. TYPE D'EMPLOI*

- Type d'emploi occupé
- Fournir pour chaque type d'emploi une description générale des éléments suivants :
 - Emploi
 - Milieu de travail
 - Niveau de compétence/de scolarité requis
 - Salaire annuel moyen avant la retraite
- Salarié horaire ou salarié non horaire
- Usine ou bureau
- Syndiqué ou non syndiqué

3. PAIEMENT DE RENTE MENSUEL

- Par type (ex. : prestation de raccordement temporaire, rente viagère, etc.)

4. FORME DE RENTE

- Dates de fin garantie et temporaire
- Prestation de raccordement, forme, dates de début et de fin
- Si l'option rente réversible est sélectionnée :
 - Sexe du conjoint
 - Date de naissance du conjoint
 - Pourcentage réversible au conjoint
- Indexation des prestations :
 - Formule d'indexation
 - Dates de début et de fin et fréquence des hausses
- Clauses d'annulation de réduction de la rente ou autres clauses spéciales

5. S'IL Y A DES PARTICIPANTS AVEC RENTE DIFFÉRÉE

- La rente est-elle rachetable?
- Forme normale de rente pour les participants seuls ou avec conjoint
- Sexe et date de naissance du conjoint
- Formes de rentes facultatives (équivalent actuariel ou rente basée sur une formule)
- Retraite anticipée :
 - Âge minimum autorisé
 - Réduction pour retraite anticipée (équivalent actuariel ou rente basée sur une formule)
- Disposition pour retraite tardive
- Indexation des prestations avant la retraite et après la retraite
- Identification des prestations dont les caractéristiques diffèrent selon les années où elles sont créditées, le cas échéant
- Capital-décès en cas de décès avant la retraite

C) INFORMATION COMPLÉMENTAIRE (SI DISPONIBLE)

- Expérience de mortalité du régime de retraite

* Si ce type de renseignement n'est pas disponible sur une base individuelle, veuillez indiquer la proportion des engagements pour chaque élément (type d'emploi, salarié horaire ou salarié non horaire, etc.).